

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence Sir JAMES HENRY CRAIG, C. B. Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas-Canada*, &c. datée au Château *St. Louis*, dans la Cité de *Québec*, le Dixième jour de Janvier, mil huit cent neuf, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, a été prorogée au Vingtième jour de Février prochain.

---

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence Sir JAMES HENRY CRAIG, C. B. Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas Canada*, &c. datée au Château *St. Louis*, dans la Cité de *Québec*, le Quatorzième jour de Février, mil huit cent neuf, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, a été prorogée au Vingtième jour de Mars prochain.